

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 93.049

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 21 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

11 Juin 1993

DATE D'AFFICHAGE

11 Juin 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. TAP par M. BENOIT
Mme PARROU par M. HUGENDOBLER
M. MONNARD par Mme FONTAN
M. QUENTIN par Mme PELTIER

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - LACOTTE -
MOULINEAU et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions - Associations sportives

VOTE : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1993,
945.10/657 = 15 800 F
945.18/657 = 964 000 F
=====
- TOTAL 979 800 F
- VU le projet de répartition présenté par la Commission des Sports qui s'est réunie le 08 Avril 1993
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'allouer les subventions suivantes :

1° - Subventions déjà allouées	90 000 F
- Aéro Club ROYAN MEDIS	40 000 F
- Volley Ball Club de ROYAN (DCM du 16/02/93)	50 000 F
2° - Associations	779 200 F
- ROC OMNISPORTS	490 000 F
- Régates de ROYAN	60 000 F
- Centre Médico-Sportif	15 000 F
- Volley Ball Club de ROYAN	15 000 F
- Aéro Club de ROYAN	10 000 F
- Les Bleuets "Football"	5 000 F
- Côte de Beauté Cyclisme	30 000 F
- Les Mouettes de ROYAN "Section Twirling"	20 000 F
- Les Mouettes de ROYAN "Section de Tir"	20 000 F
- S.H.R.C.B.	15 000 F
- Nautile Club	2 500 F
- Sport pour Tous	2 000 F

- Pigeon Sport de ROYAN	1 000 F
- Association Communal de Chasse Agréée	5 000 F
- Association Sportive du Lycée de ROYAN	3 500 F
- Association Sportive du CES Dunant	3 500 F
- Association Sportive du CES ZOLA	2 500 F
- Association Sportive du L.P Pierre & Marie Curie	2 200 F
- Association Sportive Ste Marie/St Jean Baptiste	2 500 F
- Association Sportive Ecole Louis Bouchet	2 000 F
- Association Sportive Ecole Maine Geoffroy	3 000 F
- USEP Ecole Jules Ferry	2 000 F
- USEP Ecole L'Yeuse	2 500 F
- USEP Ecole La Clairière	2 000 F
- A.J.I.R.	60 000 F
- Lycée Professionnel CHAMPLAIN	3 000 F
3° - CREDIT RESERVE	110 600 F
TOTAL GENERAL.....	979 800 F

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.10 et 18 - Article 657 du Budget de l'exercice 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire,
 Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 Juin 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS